



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

CONSEILLERS EN FONCTION	CONSEILLERS PRESENTS	PROCURATIONS	CONSEILLERS ABSENTS
29	16	06	13

Séance du 16 janvier 2025 sous la présidence de Monsieur Laurent KLEINHENTZ,
Maire. Convocation du 10 janvier 2025.

PRESENTS : Mmes TUSCHL - ADAMY - HARRATH - RUSSELLO - IDIZ - ANANICZ - FRANGIAMORE – BECKENDORF - KERMAOUI.

MM. KLEINHENTZ - USAI - BERBAZE - SATILMIS – KLASSEN - BAHFIR (à partir du point n° 3) – ESTRADA.

PROCURATIONS : Mmes MANGIONE - PIESTA – MM. BOUMEKIK - RAHAOUI - LA LEGGIA et ANANICZ qui ont donné procuration respectivement à Mme TUSCHL – MM. ESTRADA – KLASSEN – Mme HARRATH – M. KLEINHENTZ – Mme KERMAOUI.

ABSENTS EXCUSES : MM. OURIAGHLI et MILIOTO

ABSENTS : Mmes CHEBLI - YILDIRIM – KHOUMRI - M. PODBOROCZYNSKI - ELHADI.

11 - Modification du tableau des effectifs des emplois communaux

Rapporteur : Mauro USAI

Exposé des motifs :

Suite à la réussite d'un agent à l'examen de rédacteur principal de 2^{ème} classe, et afin de procéder à la nomination de l'intéressée, il y a lieu de modifier le tableau des effectifs des emplois communaux dans ce sens.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après discussion, le conseil municipal :

- autorise la création d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe.

Décision adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire
Laurent KLEINHENTZ

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application